





Monsieur, Madame,

Dans le cadre de son plan régional en faveur de l'égalité entre les personnes handicapées et les personnes valides, voté en Juillet 2007 et précisé en septembre 2008, l'accès des personnes handicapées à l'offre de formation constitue un enjeu majeur pour la Région Rhône Alpes.

C'est pourquoi la Région Rhône-Alpes instaure un processus de développement qualitatif de l'accueil en formation des personnes en situation de handicap, qu'elle a annoncé en septembre 2009, lors de réunions d'information avec les organismes de formation.

Cette démarche qualitative a comme objectifs de :

- Constituer le socle sur lequel les organismes de formation en lien avec les structures de l'accueil, de l'information, de l'orientation pourront s'appuyer pour intégrer au mieux les personnes en situation de handicap dans les parcours formatifs.
- Concrétiser, pour les organismes de formation, un acte d'engagement particulièrement fort en réponse à la loi et aux engagements de la Région en matière d'accueil et de parcours des personnes en situation de handicap.
- Permettre aux organismes de formation, au terme d'un processus de professionnalisation accrue en matière d'accueil des personnes en situation de handicap, de se faire repérer par les commanditaires et les prescripteurs comme inscrits dans la démarche 
- Inscrire durablement la prise en compte du handicap dans les centres de formation.

L'accès au processus  se fera sur la base d'un autodiagnostic, d'une proposition d'actions de maintien ou de développement qualitatif de l'accueil des personnes en situation de handicap.

Nous vous suggérons de lire attentivement le guide méthodologique de mise en œuvre de cette démarche accompagné d'outils opérationnels pour vous aider tout au long du processus.

Enfin, nous vous rappelons que pour vous soutenir dans cette action, la Région a mandaté le Centre de Ressources, de Développement et d'Informations Rhône Alpes (CRDI RA) comme structure d'appui conseil.

Nous vous remercions, par avance, pour votre implication dans cette nouvelle dynamique régionale.

Marie-Odile NOVELLI



Vice-Présidente déléguée aux solidarités, à la
politique de la ville et au logement

Pièces jointes : Guide méthodologique de la démarche qualitative d'accueil en formation
Schéma des bénéfices attendus de la démarche qualitative d'accueil en formation